Les droits des usagers dans leurs relations avec les services publics

Le "Défenseur des droits" informe les différents publics qu'ils peuvent recevoir des compétences et de l'appui de cette Institution pour :

- Préserver les droits des usagers dans leurs relations avec les services publics,

- Défendre les droits de l'enfant,

- Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité,

- Veiller au respect de la déontologie par des personnes exerçant des activités de sécurité constituent les principaux axes d'intervention et d'action du Défenseur des droits.

Le réseau des 400 délégués du Défenseur des droits présents en métropole et outre-mer dans plus de 600 points d'accueils reçoivent, informent, orientent le public et traitent directement la quasi-totalité des réclamations qui leur sont soumises.

Leurs coordonnées et leurs lieux de permanence sont disponibles sur le site: www.defenseurdesdroits.fr.